

## Descriptif de formation

---

**Jeudi 15 mai 2025 - 9h00 à 14h00**

## Certificat de travail : comment l'interpréter et le rédiger ?

### Thème

Le certificat de travail est un document clé de la relation employeur-employé. A la fin d'un contrat de travail, l'employeur a une obligation légale de remettre ce document à l'employé. Plus qu'une formalité, ce document joue un rôle important dans la suite du parcours professionnel de l'employé. Comment bien le rédiger et l'interpréter est l'objectif de ce cours.

### Contenu

- Passer en revue les types de certificats de travail
- Analyser les exigences en termes de contenu
- Se sensibiliser aux aspects légaux
- Recevoir des exemples de formulaires pour la rédaction du certificat de travail
- Prendre connaissances des instruments et documents nécessaires, des codes et formules usuelles à la rédaction de ce document

### Objectifs

Les participant-e-s...

- comprennent un certificat de travail
- reconnaissent les types de certificats de travail
- maîtrisent les aspects légaux nécessaires à la rédaction d'un certificat de travail
- connaissent les exigences par rapport au contenu d'un certificat du travail
- reconnaissent les pièges dans les formulations chiffrées d'un certificat de travail
- sont prêts à rédiger un bon certificat de travail

### Animation

Jean-Claude Ducry, responsable centre de services RH Groupe E

### Public cible, nombre de participant-e-s

Pour tous ceux qui veulent savoir rédiger ou comprendre des certificats des travail.

Limité à 12 personnes

### Lieu

Syna, Route du Petit-Moncor 1A, 1752 Villars-sur-Glâne

### Inscription et désistement

**Inscription** : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

**Désistement** (sans conséquences financières) : jusqu'au **mardi 15 avril 2025** au plus tard, à l'adresse suivante : [arc@travailsuisse.ch](mailto:arc@travailsuisse.ch).

# formation-ARC.Suisse

## Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF440.- (documentation de cours et repas inclus)